



## PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 6 juillet 2023

#### **Femmes victimes de violences : réunion du Préfet avec les acteurs de l'hébergement des femmes victimes et de leurs enfants**

Dans le Finistère, comme partout en France les faits de violences intrafamiliales sont en augmentation : en 2022 cette augmentation était de 2.9% par rapport à 2021, mais avec une très importante augmentation sur le second semestre 2022 (+23%) et qui se poursuit à 55% pour le premier semestre 2023 par rapport au premier semestre 2022.

Dans ce contexte, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes nécessitent **l'action renforcée et coordonnée de l'ensemble des acteurs concernés** : services de l'État, associations, institutions, collectivités. **cette action est développée autour des trois axes essentiels que sont l'accueil et la prise en compte de la parole des femmes, leur mise à l'abri et leur accompagnement, ainsi que la prévention.**

#### **Concernant l'accueil :**

Il a été rappelé qu'en 2022 le **nombre d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) co-financés par l'État, le Conseil départemental et les collectivités territoriales, a été porté de 2 à 5 dans le Finistère.**

**Un sixième poste devrait pouvoir être ouvert au plus tard fin 2024.** En parallèle, l'ensemble des policiers et gendarmes ont été formés à la prise en charge spécifique des femmes victimes de violence. Chaque fait signalé, chaque plainte est prise en compte et fait l'objet d'un signalement systématique au procureur.

Ce renforcement qualitatif de l'accueil des femmes victimes est complémentaire **des actions de prévention et de la communication autour de la dénonciation de tels comportements, en**

#### **Contact presse**

#### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21  
Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

particulier via le numéro vert dédié ( 39 19 ) mais aussi des actions de prévention et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes, y compris les atteintes à leur dignité et la prostitution. Des informations sont disponibles notamment sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12544>

### **La mise à l'abri et l'hébergement :**

Au delà de cette première prise en charge par les forces de sécurité et les associations d'écoute, **le sujet de l'hébergement des femmes victimes et de leurs enfants est un axe essentiel, à développer encore : c'est pourquoi le préfet du Finistère a souhaité ce point de situation avec les acteurs concernés hier.**

En 2017, avant le Grenelle des violences conjugales, 115 places étaient financées par l'État dans le Finistère au total (dans l'hébergement d'urgence ou en CHRS) : **en 2022, ce sont 147 places qui ont été financées par l'Etat dans le département afin de permettre l'accueil des femmes victimes de violence, soit 28% de places ouvertes en plus.**

Ces dispositifs d'accueil sont répartis sur l'ensemble de notre territoire pour répondre aux besoins croissants. **Il ont permis en 2022 de répondre à l'ensemble des sollicitations, mais doivent encore augmenter.**

Lors de la réunion, il a été confirmé qu'en 2023, cette dynamique se poursuivra avec un objectif minimal de financement intégral par l'Etat **18 nouvelles places, dont 4 déjà ouvertes depuis janvier.**

Au delà de ce bilan positif, la réunion avec les acteurs de cette politique d'hébergement (CCAS, associations) a permis d'envisager une mobilisation encore plus importante, en utilisant tous les leviers. **Les capacités du logement social, dont le contingent préfectoral en particulier, seront ainsi désormais prioritaires à cette fin, pour aller vers des solutions de logement pérennes, dans la continuité de la mise à l'abri,** une convention ayant été signée en ce sens avec les bailleurs sociaux.

### **Accompagnement global**

**La priorité accordée au logement s'intègre pleinement dans la poursuite du Grenelle des violences conjugales déclinée dans la Finistère :**

- structuration de la prise en charge des auteurs de violences à travers le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales, géré par l'association Don Bosco
- augmentation du nombre d'ISCG,
- actions de formation et de sensibilisation en prévention des violences sexistes et sexuelles
- déploiement du dispositif de prise en charge des femmes victimes de violences en centres hospitaliers.

**Les moyens financiers accordés par l'Etat, en particulier grâce au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et aux crédits dédiés à l'égalité femmes-hommes sont également en augmentation au profit de l'ensemble des acteurs tels que Agora Justice et Don Bosco pour l'aide aux victimes, le SIAO pour la mobilité des femmes mises à l'abri, les associations**

locales de bénévoles accompagnant les femmes victimes de violences, notamment **vers l'emploi**, telles que La Lanterne, Contre Vents et Marées, l'Abri Côtier, ou l'Amicale du Nid.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), acteur central de ce dispositif, assure **22 permanences sur l'ensemble du Finistère et plus de 4000 entretiens individuels annuels (concernant l'accompagnement pour des violences mais aussi vers l'emploi et l'insertion des femmes)**. Dans ce cadre aussi une attention particulière est portée à la couverture de l'ensemble du département pour que des réponses de proximité puissent être offertes pour les victimes en zone urbaine comme dans les territoires ruraux.

*Lors de cette réunion le préfet a salué « **une mobilisation collective des acteurs finistériens, associatifs et collectivités, adaptée aux réalités et aux besoins des différents territoires, qu'il faut intensifier. Face au fléau que représente les violences intrafamiliales, ce n'est que par une mobilisation de toute la chaîne des acteurs qu'une réponse humaine, individualisée peut être apportée** ».*

### Focus sur la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes

Au sein des services de l'État, la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, placée directement auprès du Préfet, en lien avec la DDETS, a pour mission de développer et de coordonner les politiques publiques relatives aux droits des femmes et à l'égalité dans le département.

La déléguée départementale, **Maud Le Goff**, assure cette fonction depuis septembre 2020 et exerce ses missions autour des priorités suivantes :

- **la protection des droits et la lutte contre les violences** : actions de prévention et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité, favoriser le parcours de sortie de la prostitution; assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, l'accès à la contraception et l'IVG.

- **l'accès à l'emploi et l'égalité professionnelle**: promouvoir l'insertion sociale des femmes et assurer la prévention des situations de précarité, garantir la mixité des métiers, l'égal accès aux responsabilités professionnelles, faciliter le développement de la création ou la reprise d'entreprises par les femmes.

- **la diffusion d'une culture de l'égalité et le partage des responsabilités politiques et sociales** : former et sensibiliser contre les stéréotypes sexistes, favoriser l'articulation des temps de vie et le partage des responsabilités parentales, accompagner l'égal accès des femmes et des hommes aux activités culturelles et sportives, valoriser l'égal accès aux mandats et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

**Cette mission est donc transversale et interministérielle.** La déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes assure ce rôle essentiel d'interface et de coordination face à ces enjeux prioritaires, en associant les différents services de l'État, les collectivités territoriales, les réseaux associatifs et les acteurs socio-économiques du Finistère.